



Maubec, le 27 juillet 2012

A l'attention de Monsieur Rémusat
commissaire enquêteur

Objet : Réponses aux questions posées lors de l'enquête publique relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière située au lieu dit « Le Canadel » sur le territoire de la commune de Mormoiron

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les précisions à apporter à l'enquête publique citée en objet.

LT Groosman

***Accès carrière :**

Considérant l'accès à la carrière, il faut améliorer le point suivant :

L'exploitant engagera des travaux afin de ne pas créer de gêne sur la route à savoir, création d'un fossé avec canalisation des eaux provenant de la carrière et réfection du chemin d'accès à la carrière (avant et après le portail)

***Clôture autour de la carrière :**

Une clôture de trois fils entoure la totalité de la carrière et des panneaux signalant le danger carrière sont présents tous les cinquante mètres, ceux-ci répondent à la réglementation (RGIE)

***Limite de période d'exploitation et réaménagement**

L'exploitation des matériaux au moyen d'une pelle mécanique aura lieu trois mois par an uniquement.

- Alimentation du crible mobile en matériaux extraits, au moyen d'un chargeur. Ce criblage ne s'effectuera à nouveau que trois mois par an.
- Criblage des matériaux bruts afin d'ôter les petits blocs et déchets divers présents naturellement dans le sable
- Reprise des matériaux criblés et stockage au sol temporaire (volumes inférieurs à 15 000 m³)



BETONS GRANULATS SYLVESTRE

84660 MAUBEC

Une campagne de mesure d'empoussiérage a eu lieu en avril 2011 par le bureau « Pronetec » sur les postes de travail, la conclusion :
L'empoussiérage relevé au niveau de la piste est faible (**1,19 mg/m³**).
Aucune préconisation n'est à formuler.

D'autre part concernant le risque de silicose voici la conclusion pour le chauffeur de pelle effectuant les travaux d'extraction :
La trop faible quantité de poussières collectée ne permet pas d'effectuer un dosage de quartz représentatif. Cette fonction de travail de Classe 1 semble donc très peu soumise au risque silicotique.

- Remise en état du site coordonnée à l'avancement des travaux : façonnage des fronts de taille, régalaie des terres de découverte, végétalisation des talus et plantation d'essences locales sur le carreau final d'exploitation. La zone au Sud, objet de la demande d'extension, sera alors intégrée à la remise en état afin d'homogénéiser l'ensemble.

LT Myin

***Exploitation zone nord de la carrière :**

Le chargement des camions sera réalisé par campagne successive afin d'éviter des charrois de camions durant toute l'année.

Une campagne de mesure de bruits en environnementaux a eu lieu en avril 2011 par le bureau « Pronetec »

Ces analyses ont pour objet de déterminer les niveaux sonores en limite de propriété et d'émergences et de vérifier la conformité de la carrière et de ses installations avec l'arrêté ministériel du 24 janvier 2001 (modifiant l'arrêté du 22 septembre 1994) art.22-1 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrière. Cet arrêté renvoie à celui du 23 janvier 1997 relatif aux bruits émis par les installations classées.

Les mesures sont effectuées par la méthode de contrôle conformément à la norme NF S 31-010 sans déroger à aucune de ces dispositions.

Les mesures ont été réalisées en limite d'exploitation de la carrière dans l'axe des riverains les plus proches.

Conclusion :

Pour les **points 1, 2 et 3**, les émergences contrôlées en limite d'exploitation sont conformes au seuil réglementaire.

L'émergence mesurée au point 1 est nulle en raison de la présence d'un léger vent à partir de 12h.

L'émergence mesurée au point 2 est nulle en raison de la présence d'un tracteur sur une terre à proximité.

Le niveau sonore engendré par l'activité de la pelle est donc très faible et peu perceptible en limite de propriété.

(En complément voir réponse LT Groosman limite de période d'exploitation et réaménagement)

***Poste incendie :**

La réglementation prévoit une réserve d'eau lors des travaux d'exploitation.

Lors du chargement des camions ceux-ci disposent d'extincteur.

*** Interdiction d'accès de la carrière :**

Une clôture de trois fils entour la totalité de la carrière et des panneaux signalant le danger carrière sont présent tous les cinquante mètres, ceux-ci réponds à la réglementation (RGIE)
Un portail interdit l'accès à la carrière.

*** Route d'accès à la carrière :**

La partie Ville sur Auzon a été refaite avec la participation de la société Cairanne Concassage, la deuxième partie sur la commune de Mormoiron sera refaite au frais de la société Cairanne Concassage.

Sur ce point M. De cecco de la DDT, s'est occupé du dossier pour la remise en état de la route sur la partie Ville sur Auzon, il sera contacté par le directeur de la SRMV pour la remise en état de la portion de route sur le territoire de la commune de Mormoiron.

Lors d'un entretien avec M. Le Maire de Mormoiron le 21 juillet 2011, le sujet avait été évoqué et M. De Cecco devait être contacté.

(En complément voir réponse LT Groosman accès carrière)

*** Partie Sud ouest de la carrière :**

A notre connaissance aucun matériau non inerte n'aurait été enseveli dans la carrière.

Lors des travaux de remise en état de la route, il sera procédé à l'évacuation des morceaux d'enrobé présents.

La Groupe Sylvestre a acquis la société Cairanne Concassage en 2009 et La zone au Sud de la carrière avait déjà été exploitée, cette zone fait l'objet de la demande d'extension, pour l'intégrer à la remise en état afin d'homogénéiser l'ensemble.

Carrière du « CANADEL » dans le Groupe Sylvestre

L'entreprise SYLVESTRE, dont l'origine se situe vers 1896, est aujourd'hui spécialisée et reconnue dans quatre grands domaines que sont le transport, le négoce de matériaux, l'exploitation de carrières et la production de bétons.

La société CAIRANNE CONCASSAGE, filiale du groupe et spécialisée notamment dans l'extraction de matériaux, a été acquise en 2009 et réalise depuis un chiffre d'affaires moyen 4 millions d'Euros (soit 9 % environ du CA total du groupe SYLVESTRE).

En quelques chiffres, le groupe SYLVESTRE c'est :

- 45 millions d'€ de chiffres d'affaires consolidés en 2010 ;
- + 20 % de progression pour ce même chiffre d'affaires ;
- 250 employés ;
- 11 centrales à bétons ;
- 8 carrières en exploitation ;
- 16 sites de production ;
- 100 véhicules de transport (toupies, bennes, citernes, etc.) ;
- 10 millions d'€ d'investissement dans le TP, les chargeurs, concasseurs, etc...

Le critère technique le plus important est naturellement l'existence de ce gisement sableux siliceux qui permettra à la société de continuer à alimenter les centrales à bétons et à enrobés d'une part, et à approvisionner les particuliers et entreprises de maçonnerie d'autre part.

Le gisement de la carrière de Canadel constitue par ailleurs une ressource intéressante par son homogénéité, sa qualité et ses compétences mécaniques.

La présence d'un crible primaire sur le site même de l'exploitation est importante puisqu'elle permet une réduction des coûts de production. Par ailleurs, la proximité de la carrière de CAIRANNE CONCASSAGE à Cairanne, ainsi que celle du dépôt de Pernes-Les-Fontaines, constitue un second atout pour l'exploitation. Rappelons en effet que les matériaux criblés y seront transportés afin d'être lavés et débarrassés de leur trop grande teneur en silicate d'alumine. De plus, les engins seront entretenus et réparés dans l'atelier de Cairanne en cas de panne.

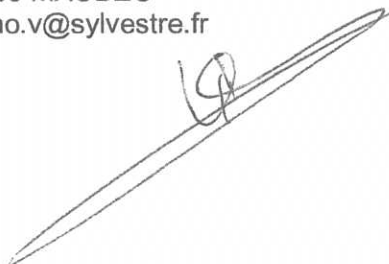
De cette proximité, il en résulte une diminution du trafic sur le réseau local et donc une diminution des risques d'accident de la route et de la pollution atmosphérique par les rejets d'échappement.

Ce site d'exploitation répond à une demande économique quantifiée et avérée sur le marché du BTP et de la VRD.

La carrière du « CANADEL » tient sa place au sein des carrières du Groupe Sylvestre par la qualité de son gisement et apporte une offre de matériaux différents des matériaux calcaire ou alluvionnaire des autres sites.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute considération.

Bruno VITREY
GROUPE SYLVESTRE
Directeur Carrières
84660 MAUBEC
Bruno.v@sylvestre.fr

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BV', is written over a long, thin, diagonal line that extends from the bottom left towards the top right of the signature area.